
Arrachage des herbiers dont le Lagarosiphon major sur les plages du lac du Salagou

- Campagne 2025 -



I.	PRESENTATION DE L'OPERATION ET OBJECTIFS	3
II.	HISTORIQUE	3
III.	PERIODE DE REALISATION DES CHANTIERS	4
IV.	PREPARATION DES CHANTIERS	5
V.	OPERATION D'ARRACHAGE 2025	5
	1. METHODE D'ARRACHAGE	5
	2. MISE EN DEPOT.....	5
	3. PRECAUTIONS PARTICULIERES	5
VI.	BILAN DES CHANTIERS	6
	1. SECTEUR DES VAILHES	6
	2. SECTEUR DE CLERMONT L'HERAULT.....	7
	3. CHANTIERS BENEVOLES - MAS DE RIRI, RELAIS D'OCTON, PLAGE DE LIAUSSON	8
VII.	SUIVI VISUEL DES PLAGES PENDANT LA SAISON	8
VIII.	SUIVI DES PLAGES AVANT ET APRES LA SAISON ESTIVALE	8
IX.	SUIVI DE LA DECOMPOSITION DES TAS DE LAGAROSIPHON	9
	1. SITE DE DEPOT DES VAILHES	10
	2. SITE DE DEPOT DE CLERMONT L'HERAULT.....	10
	3. SITE DE DEPOT D'OCTON.....	10
	4. BILAN DE LA DECOMPOSITION	11
X.	CONCLUSION	11
XI.	ANNEXES	13

I. Présentation de l'opération et objectifs

Le lagarosiphon élevé - *Lagarosiphon major* ((Ridley) Mos, 1928) -, originaire d'Afrique du Sud, a été importé en Europe et dans le reste du monde pour ses qualités ornementales en aquariophilie. Il a été observé pour la première fois en milieu naturel dès la fin des années 1930 dans le bassin parisien, puis a colonisé par la suite de nombreux plans d'eau du territoire français.

Il s'agit d'une plante aquatique immergée et enracinée (hydrophyte fixée). Ses tiges peuvent atteindre 5m de longueur. Comme seuls des pieds femelles ont été observés en France, il n'y a donc que de la reproduction asexuée dite végétative. La plante s'ancrant au fond avec un rhizome vivace et ramifié, la multiplication végétative se fait par croissance du rhizome et par bouturage avec la fragmentation des tiges.



Les principales nuisances de cette plante sont :

- La réduction de la valeur récréative des plans d'eau,
- L'altération de la sécurité de navigation et gênes à la pratique d'activités nautiques (baignade, bateau, canoë, planche à voile...),
- Les modifications physico-chimiques de l'eau,
- La disparition de plantes autochtones au profit d'un herbier monospécifique,
- Le changement de composition des communautés piscicoles et invertébrées.

La présence de l'herbier représente un problème économique majeur en impactant négativement la fréquentation touristique. L'espèce crée une gêne pour toutes les activités nautiques sur le plan d'eau, notamment la mise à l'eau des embarcations de pêche et le bon fonctionnement des bases nautiques.

Face à la prolifération importante de la flore exotique envahissante sur les plans d'eau du Salagou et des Olivettes et dans la continuité de son action depuis 2010, le Conseil départemental de l'Hérault a rédigé un plan quinquennal de contrôle et de suivi des plantes exotiques envahissantes sur ces deux secteurs. L'espèce a été signalée pour la première fois sur le plan d'eau du Salagou en 2009. Sa prolifération est extrêmement rapide. En 2018, elle est présente sur la quasi-totalité des rives.

Dans le cadre du plan établi par le conseil départemental, des actions de lutte contre les herbiers envahissants sont mises en place sur le site. Les chantiers ont lieu sur des zones présentant une fréquentation touristique importante (zone de baignade définie par l'Agence Régionale de la Santé, présence d'un prestataire privé, zone considérée comme « plage » de la commune).

II. Historique

Entre 2012 et 2016, le moissonnage mécanique (communément appelé faucardage) sur les plages surveillées était réalisé une fois par an, en début de saison par un prestataire privé.

Les travaux commandités au prestataire comprennent :

- L'amenée des différents engins sur le chantier et l'installation de chantier,
- Le moissonnage (*faucardage et récolte*),
- La gestion des rémanents végétaux issus du chantier.

La surface traitée reste dépendante du lieu, du marnage du lac et du développement de l'herbier.

Les chantiers, menés à proximité des plages surveillées des Vailhès et de Clermont l'Hérault, sont coordonnés respectivement par la Communauté de commune du Lodévois et Larzac et la Mairie de Clermont l'Hérault. En 2017, la Communauté de communes du Lodévois et Larzac a choisi de tester d'autres méthodes d'arrachage pour optimiser les interventions.

Depuis 2014, à l'initiative de la mairie de Celles, des chantiers bénévoles d'arrachage manuel sont organisés sur les zones présentant une fréquentation touristique importante (présence d'un prestataire de tourisme, village à proximité) en complément des actions financées par les collectivités locales et le Département sur les plages surveillées.

L'éradication de l'espèce n'étant plus envisageable sur le plan d'eau du Salagou, ces journées d'arrachages ont pour but de rétablir les possibilités de baignade et d'améliorer la qualité de l'accueil sur des zones présentant une fréquentation touristique importante (présence d'un prestataire de tourisme, village à proximité). Un suivi d'année en année permettra de se rendre compte de l'impact de ces journées sur la croissance de l'espèce.

Différentes méthodes sont mises en œuvre en fonction de la configuration du site et des moyens à disposition :

- Un arrachage strictement manuel, depuis la berge ou les pieds dans l'eau, jusqu'à une profondeur maximale accessible à pied.
- Un arrachage au râteau au sol depuis la berge ou les pieds dans l'eau.
- Un arrachage manuel depuis une embarcation (bateau, canoë) à la main, ou à l'aide d'un râteau, par mouvement circulaire dans l'herbier.
- Un arrachage mécanique à l'aide d'une chaîne ou d'un câble relié à un 4x4 ou un tracteur, en encerclant une zone d'herbier.

Les chantiers de 2014 ont fait l'objet d'un rapport spécifique¹.

En février 2018, le Lagarosiphon est inscrit sur la liste des espèces végétales envahissantes² et à ce titre, ne peut plus être transportée sans autorisation. Suite à ce cadrage réglementaire, il est entendu que le Syndicat Mixte du Grand Site Salagou – Cirque de Mourèze (SMGS) porte la demande de dérogation à l'arrêté ministériel et coordonne les opérations d'arrachage du Lagarosiphon major sur le lac du Salagou.

Afin d'harmoniser les méthodes et garantir la mise en œuvre de la dérogation préfectorale obtenue pour 5 ans en janvier 2020, le SMGS assure l'opération d'arrachage sur les plages surveillées en collaboration avec les collectivités concernées sur la période 2020-2024. L'arrêté initiale a donc fait l'objet d'une demande de renouvellement en 2024 auprès des services de l'État (DDTM). Il s'agit d'une autorisation accordée selon les mêmes modalités pour la période 2025-2029.

Pour plus de détails, voir dossier de demande dérogation et arrêté préfectoral.

III. Période de réalisation des chantiers

Selon les données bibliographique, l'optimum de température se trouve autour de 20°C (variation possible de 10 à 24°C), croissance forte au printemps => nécessité de réaliser les chantiers le plus tard possible, pour éviter que l'herbier ne repousse avant la saison touristique (15 juin-15 sept).

Du point de vue sécuritaire et pour ne pas trop impacter la fréquentation touristique, il est préférable d'intervenir à une période à laquelle il n'y a pas trop de monde => avant les vacances scolaires.

Choix de la période de réalisation des chantiers : entre le 15 mai et le 20 juillet (et si possible, en fonction des hauteurs d'eau, de la croissance de l'espèce, et de la disponibilité des équipes, entre le 15 juin et le 1^{er} juillet).

¹ SMGS, (Fév. 2015). *Gestion du Lagarosiphon (Lagarosiphon major) au lac du Salagou - Bilan de l'année 2014*, 14p.

² Arrêté ministériel n°TREL1704132A relatif à la prévention de l'introduction et de la propagation des espèces végétales exotiques envahissantes

Afin de faciliter l'organisation et la coordination des différents acteurs, il est convenu de réaliser les chantiers sur les plages surveillées systématiquement la dernière ou l'avant-dernière semaine avant les vacances scolaires fin juin-début juillet.

IV. Préparation des chantiers

Site des Vailhès : Le tapis d'herbier débute à quelques mètres de la berge pour se terminer à plus de 30 mètres au large. Une zone importante de Lagarosiphon est présente sur le site des Vailhès impactant fortement la baignade surveillée et les activités nautiques.

Site de Clermont l'Hérault : Une présence forte de lagarosiphon a été identifiée à la Base de Plein Air de Clermont l'Hérault. L'intervention de la Communautés de communes du Clermontais annuelle est systématique pour pouvoir assurer l'activité.

Après discussion avec les différents partenaires, il est convenu de ne pas intervenir avec les engins de travaux publics sur la plage surveillée de Clermont l'Hérault, l'impact sur la plage étant plus important que le bénéfice au regard de la faible proportion d'herbiers et notamment de Lagarosiphon. Cependant, la plage, de par sa position face aux vents dominants, reçoit l'ensemble des herbiers qui se détachent au large et se dépose sur la berge, créant des désagréments olfactifs et visuels. Il est convenu de procéder à des opérations de ratissages manuels. La communauté de communes du Clermontais, gestionnaire de la Base nautique assure les opérations d'arrachage dans le port en lien avec le SMGS.

- N.B. : Une autre plante aquatique, la Vallisneria Australis, est présente entre la berge et les zones colonisées par le Lagarosiphon. Elle se développe progressivement au sein de ces zones, rivalisant avec le lagarosiphon, et l'arrachage mécanique « au câble » s'avère inefficace. Cette plante à longues feuilles rubanées s'aplatit au contact du câble. Une campagne de recensement de la Vallisneria Australis sur tout le lac du Salagou a été réalisé par le Département.

V. Opération d'arrachage 2025

1. Méthode d'arrachage

Dans les zones profondes, les engins tractent depuis la berge un câble préalablement mis en place et lesté avec l'aide du bateau en fonction des images drones réalisées au préalable. Dans les zones peu profondes (< 2 m), l'utilisation d'un godet type "squelette" donne une meilleure efficacité. Les herbiers arrachés et déposés sur berges sont fouillés pour sauver le maximum de poissons, avant d'être chargés dans le tombereau et évacués vers la zone de dépôt prévue.

2. Mise en dépôt

Les zones et les conditions de mise en dépôt sont définies et validées par la DDTM. 3 zones dépôts ont été alors définis où un suivi de la décomposition du lagarosiphon est effectué par le SMGS. Une liste des structures présentes est disponible en annexe.

3. Précautions particulières

a. Précaution pour les engins TP et bateau

Une attention particulière a été apporté afin de ne pas propager l'espèce en transportant involontairement des brins de lagarosiphon ou d'autres herbiers en dehors des zones de chantier et de dépôt.

De même, les engins TP ont subi une préparation spécifique pour identifier et traiter les éventuelles traces de fuites (carburant, huile, graisse). Durant le chantier, aucune trace de fuite n'a été repérée.

b. Précaution pour les populations piscicoles

Durant toute la période du chantier la Fédération de Pêche a détaché un agent afin de procéder à la récupération et à la remise à l'eau des poissons capturés involontairement et d'effectuer un comptage des poissons récupérés.

VI. Bilan des chantiers

1. Secteur des Vailhés

Le chantier à la baie des Vailhés s'est déroulé le lundi 30 juin et mardi 01 juillet de 7h à 17 h.

Côte du plan d'eau : 138.75 m NGF,

Méthode de traitement : Sur les zones à faible profondeur d'eau, il est privilégié la pelle mécanique avec un godet squelette. Au-delà de 15 mètres, l'arrachage a été effectuée à l'aide d'une chaîne tractée par la pelle mécanique et par le tombereau, préalablement lestée et déposée au large par un bateau.

Une attention particulière a été portée pour ne pas endommager la conduite d'adduction d'Eau Potable du village de Celles et la conduite d'irrigation du camping.

Au final, 7 camions de lagarosiphon ont été extraits représentant un total de 105 m³ de lagarosiphon.

	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Nb de jours	3	NC	2	2	2	2	2	2	2
Volume d'herbier extrait (m³)	198	NC	91	78	117	91	65	120	105

Impact sur les populations piscicoles

Un bilan de l'impact de la campagne d'arrachage sur les populations piscicoles ne peut être donné avec précision.

Que ce soit par arrachage à la pelle mécanique ou le ratissage par câble, les tas de lagarosiphon sont déposés sur la berge. Les tas sont alors ratissés au râteau et fouillés manuellement par les agents présents sur place. Les tas sont ensuite repris à la pelle mécanique pour être placés dans le tombereau.

Les poissons récupérés sont stabulés quelques minutes, afin de permettre leur comptage et leur identification avant d'être relâchés dans les plus brefs délais afin d'optimiser leur survie.

Population piscicole retrouvée lors du chantier Lagarosiphon 2025									
Espèces	Perche	Brochet	Gardon	Brème	Rotengle	Ablette	Tanche	Silure	Perche soleil
Nombre d'individus vivants (morts)	11	3	1	0	0	0	0	1	9

En 2025, 25 poissons ont pu être sauvés à l'issue des 2 jours de chantiers.

Bilan :

Suite au rechargement du lac lié aux précipitations importantes du printemps, portant le niveau de l'eau à 139,17 m NGF les 12 et 13 mai, le lac était haut à l'approche de la saison estivale. Cela a constitué une difficulté, les herbiers étant particulièrement profonds et étendus. Ainsi, lors du chantier au Vailhés, la méthode privilégiée a été celle de la chaîne tractée, afin d'atteindre les herbiers au large, mais celle-ci reste très chronophage. Deux panes du moteur du bateau ont également perturbé les arrachages, elles ont rapidement été réparées.

2. Secteur de Clermont l'Hérault

a. Plage de Clermont l'Hérault

Comme les années précédentes, un ratissage hebdomadaire a été effectué par Croix Rouge Insertion. Le SMGS a missionné de nouveau une équipe, composé de deux salariés en insertion avec un encadrant pour faire un ratissage manuel de la berge pour préserver la qualité de la baignade sur la plage surveillée.

12 jours de ramassage ont été fait durant l'été (26 juin au 20 août) : 26/06, 01/07, 03/07, 08/07, 10/07, 15/07, 17/07, 23/07, 30/07, 06/08, 13/08, 20/08.

Le volume de plantes aquatiques ramassées et transportées a été estimé cette année à 198 m³.

	2021	2022	2023	2024	2025
Nb de jours	12	12	12	12	12
Volume d'herbier extrait (m³)	108	108	123	102	198

Bilan : la technique du ratissage manuel, bien moins invasive que l'arrachage mécanique, est adaptée à la plage de Clermont l'Hérault. En effet, la situation de la plage, face aux vents dominants entraîne des dépôts constants et le Lagarosiphon s'enracine moins facilement (substrat + vent + pente faible). Pour assurer le confort des usagers, un ratissage hebdomadaire à partir de mi-juin est nécessaire.

En 2024, les ratissages ont été réalisés de manière très concentrée jusqu'au 5 août. À partir de cette date, en l'absence d'interventions régulières, l'aspect visuel de la plage s'est dégradé en raison du dépôt progressif d'herbiers. En 2025, les dates de passage ont été revues avec l'association afin de prolonger l'intervention jusqu'au 20 août, ce qui a permis de conserver un aspect propre de la plage plus longtemps, l'objectif étant de réussir à couvrir la quasi-totalité de la saison estivale.

b. Chantier à la Base de plein air du Salagou

Une journée d'arrachage sur la base de Plein Air du Salagou a eu lieu le 13 juin. La zone traitée se situe dans le port de la base. Le chantier a permis de retirer environ 40 m³ d'herbiers.

En complément, le port de la base a été quotidiennement entretenu (à l'aide de râteaux depuis les berges) par les salariés afin de permettre les activités nautiques au cours de la saison.

Côte du plan d'eau : 138.9 m NGF

	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Nb bénévoles	20	15				9	9	7	4	5
Surf couverte (m²)	1000	1000				2000	2700	1650	1650	1650
Volume d'herbier extrait (m³)	80					45	72	90	84	40

Méthode de traitement : Plusieurs méthodes ont été utilisées durant le chantier. La Base de plein air du Clermontois a utilisé un outil de faucardage pour couper et a ramassé régulièrement les herbiers. Un arrachage strictement manuel a été fait à l'aide de l'outil de faucardage et de râteaux depuis la berge, ainsi qu'un ramassage des herbiers coupés grâce à un râteau fixé à une embarcation à moteur. Le lagarosiphon a été transporté jusqu'au lieu de dépôt par camion benne.

A noter : le personnel de la BPA a constaté, cette année, que la Vallisnéria Australis était, selon leurs observations, beaucoup plus présente que le lagarosiphon (ce que l'inventaire réalisé par le Département confirme).

3. Chantiers bénévoles - Mas de Riri, Relais d'Octon, plage de Liausson

Cette année, comme en 2024, **Le Mas de Riri et la mairie de Liausson** n'ont pas organisé de chantiers bénévoles sur leurs plages. Le niveau élevé du lac, resté haut durant toute la saison, rendait la présence des herbiers moins visible depuis les berges du Mas de Riri. En effet, lorsque le lac est haut, les herbiers gênent moins les activités nautiques.

- **Relais d'Octon**

Côte du plan d'eau : 138,73 m NGF

Le chantier bénévole a été organisé du 28 et 29 juin, par le prestataire gérant du Relais d'Octon. L'évacuation et le transport a été réalisé le 2 juillet par le service CD34 (PMO) avec la coordination du SMGS.

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Nb bénévoles	22	20	11	10		10	14	7	8	15 (10/06) 6 (11/06) 3 (12/06)		NC
Surf couverte (m²)	335	230	805	1011		150-200			200	1230		NC
Volume d'herbier extrait (m³)	12	6				20	30	2 camions	20	10		50

Méthode de traitement : un arrachage purement manuel à l'aide de râteaux.

VII. Suivi visuel des plages pendant la saison

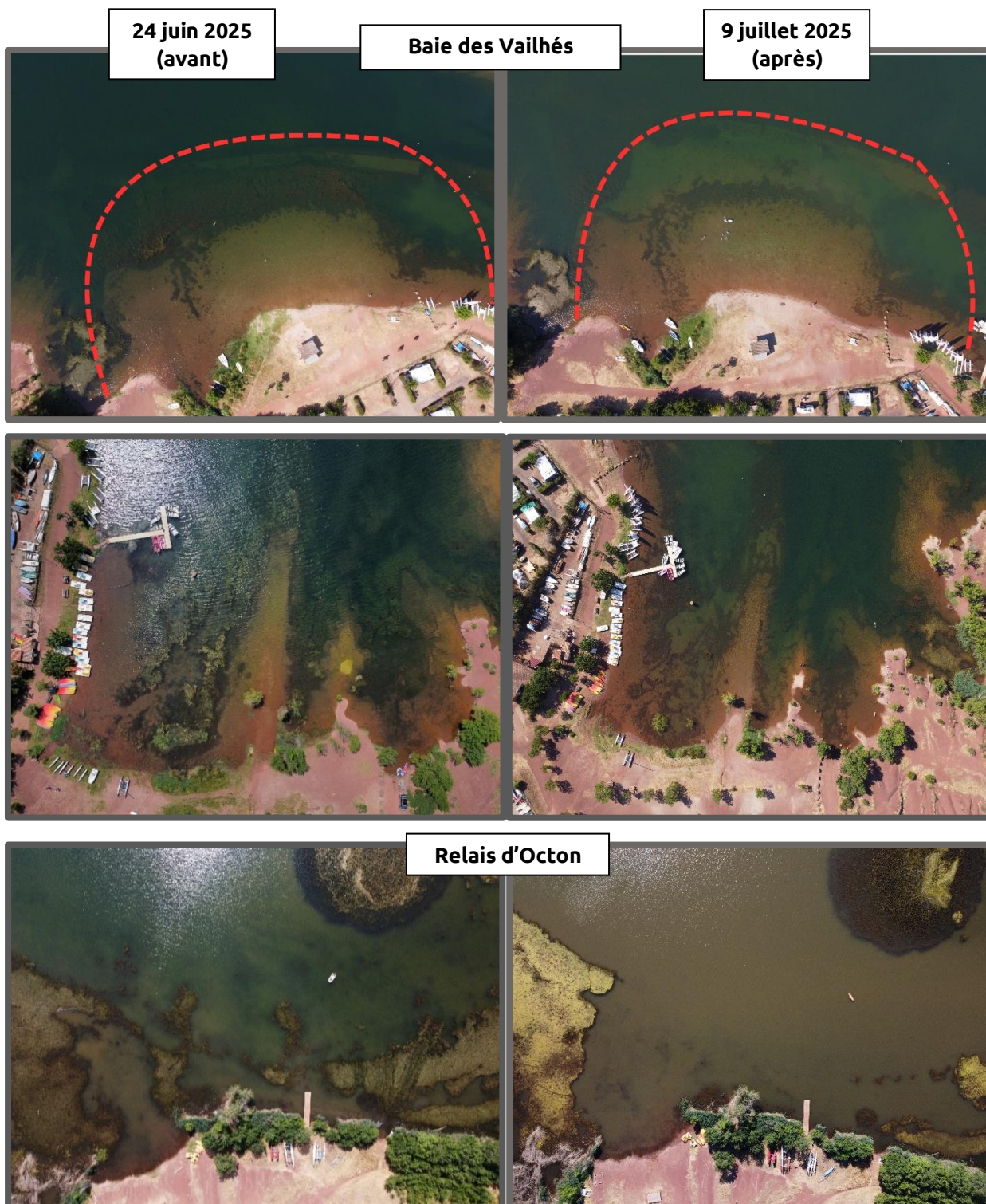
En 2025, le niveau du lac est resté haut durant la saison (138,22 m NGF au 15 août). Par conséquent, les herbiers sont restés immergés, ce qui a moins impacté l'aspect visuel depuis les berges.

La plage de Clermont l'Hérault est restée propre grâce aux passages mieux répartis durant la saison estivale de Croix Rouge Insertion.

Le suivi photo des plages n'a pas été effectué cette année.

VIII. Suivi des plages avant et après la saison estivale

Les images de drone ont été réalisées fin juin, avant le début des chantiers, par le service Biodiversité et Espaces naturels du Département. Les conditions n'étant pas favorables au développement des herbiers en début de saison, ceux-ci n'ont pas recolonisé les zones de faible hauteur d'eau et sont donc restés majoritairement au large. Des photographies prises après les opérations d'arrachage sur la plage des Vailhès permettent de constater visuellement l'action du SMGS et de ses partenaires. Le lac était trouble pour certaines prises de vue et la visualisation de l'action n'était pas évidente. En 2026, il faudra retravailler le suivi avant/après.



IX. Suivi de la décomposition des tas de lagarosiphon

Cette année, le suivi photographique de l'évolution de la décomposition des tas de lagarosiphon n'a pas pu être assuré par l'équipe du SMGS. Une seule campagne photographique a été réalisée fin juillet ; elle montre un état de décomposition normal sur l'ensemble des sites, conforme à celui observé les années précédentes.

1. Site de dépôt des Vailhès



2. Site de dépôt de Clermont l'Hérault



3. Site de dépôt d'Octon



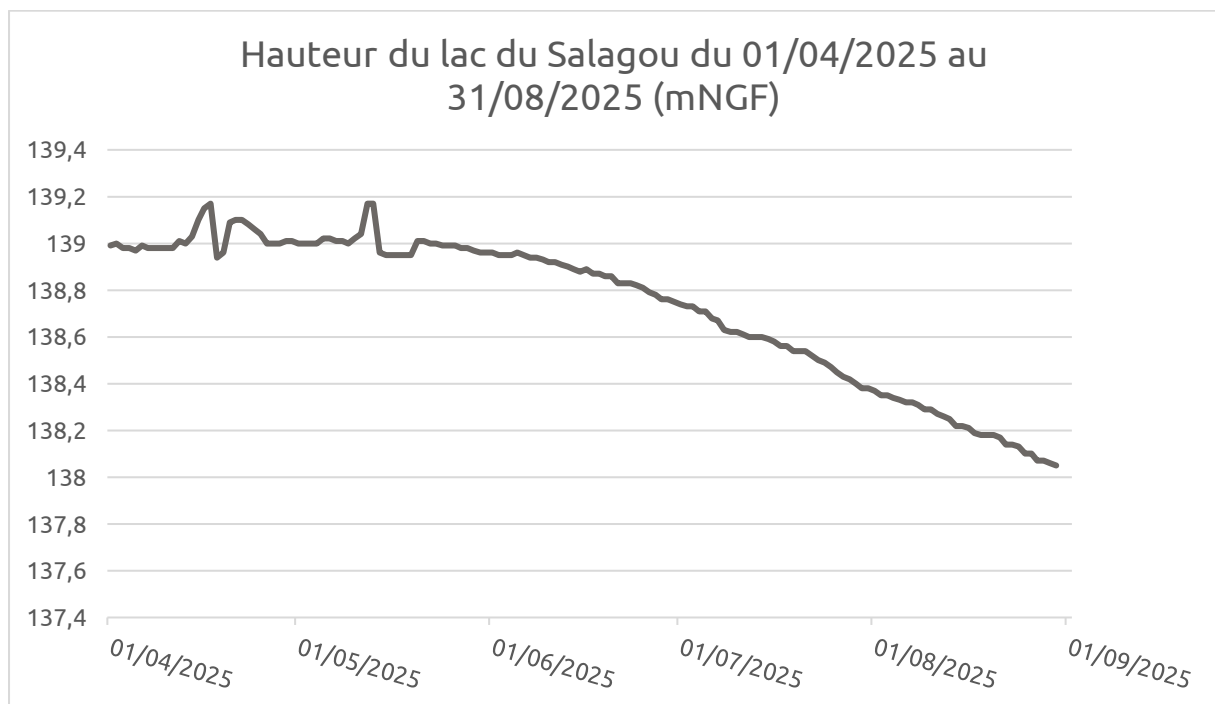
4. Bilan de la décomposition

Le suivi de la décomposition du lagarosiphon a confirmé que pour les Vailhès, Octon et Clermont l'Hérault, la dynamique reste la même depuis plusieurs années. Les tas de lagarosiphon sèchent rapidement, diminuent en volume en quelques semaines et ne laissent pas d'odeur. La végétation a repris rapidement, repoussant sur le restant des tas.

Sur l'ensemble des tas, le lagarosiphon séché brunit rapidement, se confondant ainsi avec la couleur du sol. Le volume diminue mais reste néanmoins important pour celui des Vailhès. L'impact paysager des sites de dépôt est faible.

X. Conclusion

En 2025, le niveau du lac était haut en début de saison (139 m NGF) pour atteindre 138,05 m NGF au 31 août.



Le niveau du lac étant resté haut durant toute la période estivale, les herbiers sont restés immergés et sont donc moins visibles depuis les berges. Avec un niveau haut du lac, les herbiers ont pu être moins dérangeants pour les activités nautiques et pour la baignade. Cependant, si le lac est haut en début de saison et baisse rapidement au cours de la saison, le dérangement est plus important car les herbiers n'auront pas pu être enlevés lors des chantiers ; ce qui n'a pas été le cas cette année.

Tout comme les autres herbiers, avec lesquels il est souvent confondu, la présence du lagarosiphon doit être désormais acceptée au lac du Salagou. En dehors des plages surveillées et des zones intermédiaires qui sont entretenues et où le travail peut être certainement adapté, amélioré, il ne peut être complètement enlevé sur l'ensemble des berges. L'action réalisée chaque année n'est qu'une action d'entretien pour faciliter les activités nautiques et la baignade.

Il est proposé de communiquer sur le lagarosiphon, (et les herbiers en général) en expliquant qu'il n'est pas directement dangereux (ne pas négliger son effet anxiogène et la panique qu'il peut entraîner sur le baigneur), il constitue des zones de refuge des poissons, n'a pas d'impact négatif sur la qualité de l'eau et la biodiversité.

Lorsque le lac est haut en début de saison, après des précipitations de printemps rehaussant le niveau du lac, des tendances semblent se dessiner :

- **Zones abritées des courants (plage des Vailhès – Mas de Riri)** = les conditions de cette année n'ont pas permis aux herbiers de recoloniser les zones avec une faible profondeur d'eau en début de saison.

→ Faible hauteur d'eau : peu d'herbiers présents, godet squelette suffisant.

→ Si dénivelé plus important au large : câbles ou chaînes lestées à passer au large des masses d'herbiers, plus difficiles à atteindre avec le niveau élevé du lac. Avec un niveau du lac aussi haut, les herbiers gênent moins.

Besoin d'intervention en début de saison, avec une plage qui reste propre durant la saison. Il reste néanmoins la gestion des herbiers au large : comment atteindre des zones non accessibles depuis la berge, notamment lorsque le marnage est rapide en saison (le faucardage par bateau moissonneur reste coûteux).

- **Zone abritée avec profondeur d'eau suffisante (port de la base nautique de Clermont l'Hérault)** : les conditions de cette année sont favorables dans cette zone pour le développement important des herbiers.

Sur cette zone, il est important d'intervenir juste avant le début de saison puis de continuer les interventions régulièrement pour limiter la gêne occasionnée par les herbiers sur les activités. La présence de la *Vallisneria Australis* oblige à changer de méthode (faucardage à la place à l'arrachage). L'entretien régulier est indispensable et doit se poursuivre afin de permettre le fonctionnement de la Base de Plein Air (son emplacement favorise dépôt et colonisation rapide).

La zone intermédiaire entre la plage de Clermont l'Hérault et la base nautique, non traitée, est de plus en plus colonisée et cela devient problématique.

- **Zones face aux vents dominants avec de faibles pentes (plages de Clermont l'Hérault et de Liausson)** = la plus grande gêne est liée aux dépôts du lagarosiphon et d'autres herbiers sur la berge – peu de développement du lagarosiphon (sauf certains sites mais hors périmètre de baignade).

Prévoir des ratissages réguliers pour limiter les nuisances olfactives et visuelles tout au long de la saison. Cette année, le ratissage s'est terminé fin août avec une adaptation du calendrier de ratissage.

Pour 2026 :

- Améliorer le reportage photo avant/après avec le suivi d'un protocole et le suivi de la qualité des plages.
- Suivi des tas : passer à une année sur deux et une seule vérification dans la saison, par prise de photo.

XI. Annexes

- Liste des personnes présentes lors des chantiers d'arrachage 2025 (plages du Salagou)



16 juin 2025

CAMPAGNES D'ARRACHAGE DU LAGAROSIPHON SUR LES PLAGES DU SALAGOU – 2025

Zone	Date	Organisme organisateur	Organisme transporteur	Organismes présents sur les chantiers
Plage des Vailhès	30 juin et 1 ^{er} juillet	Syndicat Mixte du Grand Site Salagou - Cirque de Mourèze (SMGS)	Entreprise Rouvier	<ul style="list-style-type: none"> - SMGS - Entreprise Rouvier - Fédération de pêche de l'Hérault - Communauté de communes du Lodévois et Larzac
Plage de Clermont l'Hérault	Ratissage Manuel sur 12 jours à partir de fin juin – jusque mi-août	Communauté de communes du Clermontais	Croix Rouge Insertion	<ul style="list-style-type: none"> - SMGS - Croix Rouge Insertion
Base de Plein Air – Clermont l'Hérault	Fin juin - Date à préciser		Communauté de communes du Clermontais	<ul style="list-style-type: none"> - Agents de la base nautique (Communautés de communes du Clermontais)
Plage du relais nautique d'Octon	28 et 29 juin	Relais nautique d'Octon Julien Roques Mairie d'Octon Bernard Coste	PMO - CD34	<ul style="list-style-type: none"> - SMGS - Prestataire sur place - Bénévoles
Le Mas de Riri	1 ^{er} juillet	Mas de Riri Youri Dangel Mairie de Celles Joelle Goudal	PMO - CD34	<ul style="list-style-type: none"> - SMGS - Prestataire sur place - Bénévoles

Syndicat mixte du Grand Site Salagou – Cirque de Mourèze
 11 Cours de la chicane – 34800 Clermont l'Hérault
 04.67.44.68.86 – info@lesalagou.fr – www.lesalagou.fr

